Consignes de sorties/permissions/visites

COVID-19

En l'état actuel des consignes internes

APRES VOTRE ADMISSION :

Vous devez rester confiné (e) dans votre structure **pendant 7 jours**.

Après 7 jours -->

Vous serez dépisté(e) -->

Si vous avez eu un test PCR négatif et que vous n'avez pas de symptômes votre confinement sera levé.

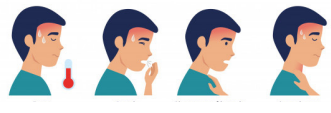

Si le test PCR est positif : l'équipe soignante mettra en oeuvre une prise en charge spécifique, sur avis médical.

POUR VOS SORTIES NON ACCOMPAGNEES DANS LE PARC :

Lors de votre première sortie : vous devez **SIGNER** un formulaire d'engagement et vous engager à respecter les gestes barrières. Ce document sera valable pour toutes vos sorties dans le parc.

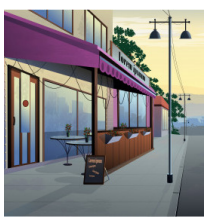

POUR VOS SORTIES EN VILLE (dans la limite de 10km) :

Vous devez être accompagné(e) par un professionnel ou un proche et respecter les gestes barrières. Vous n' avez pas de document à signer.

POUR VOS PERMISSIONS (préparation sorties définitives) :

Vous devez SIGNER un formulaire d'engagement **POUR CHAQUE SORTIE** et vous engager à respecter les gestes barrières pendant votre sortie. Les permissions sont limitées aux préparations de sorties définitives.

POUR RECEVOIR VOS VISITES (uniquement sur RDV) :

Vous pouvez rencontrer vos proches, dans les espaces aménagés. La visite est limitée à 2 personnes. Les personnes présentes doivent porter le masque. Le soignant qui vous accompagne pendant ces visites s'assurera du respect des gestes barrières.

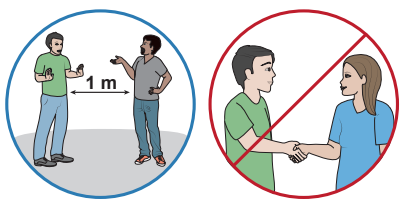

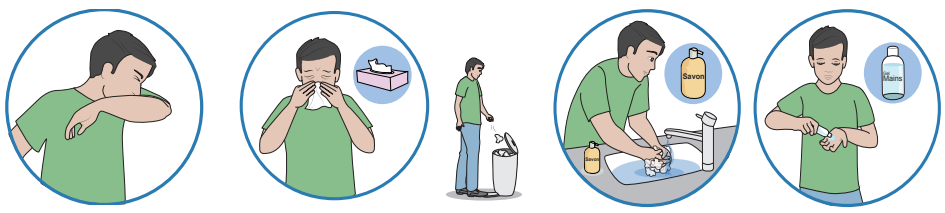

A VOTRE RETOUR DE PERMISSION (dans la limite de 10km) :

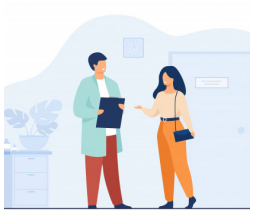

Une **EVALUATION** sera réalisée par l'équipe soignante sur le respect des mesures barrières et l'éventuelle exposition à des situations à risques (fêtes familiales, sorties, ...). S'il y a un risque, vous serez à nouveau confiné(e) pendant 7 jours puis retesté(e).

COM/Avril 2021

CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC